



## SPIC -CCIMP (CFE-CGC)

Marseille, le 26 mai 2009

A L'ATTENTION DES REPRESENTANTS DE LA DIRECTION

OBJET : INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Messieurs,

J'ai repris dans un tableau ci-joint vos propositions afin des les comparer avec la situation actuelle...

Nous vous rappelons que l'employeur qui ne met pas à la disposition des représentants du personnel (Délégués du Personnel, des membres élus du Comité d'Entreprise et CHS-CT, des Délégués Syndicaux...) les moyens minimums prévus par le Code du Travail se rend coupable du délit d'entrave.

Nous vous rappelons aussi que la jurisprudence et l'Administration admettent, de manière constante, que des dispositions conventionnelles plus favorables puissent être instituées au profit des représentants du personnel par voie d'accord d'entreprise.

A ce titre :

- Le nombre d'heures inscrit au crédit d'heures peut être augmenté ;
- Les représentants du personnel suppléants peuvent se voir octroyer un nombre d'heures de délégation ;
- Le nombre des Délégués du personnel peut-être augmenté en particulier pour permettre la représentation des salariés postés ou travaillant dans des conditions qui les isolent de l'ensemble des autres salariés ;
- Le nombre de membres élus au CE peut être augmenté, le secrétaire du CE qui est obligatoirement un représentant du personnel peut se voir octroyer des heures de délégation supplémentaires (Idem pour le secrétaire du CHS-CT);
- L'employeur peut attribuer un local aménagé distinct aux sections syndicales sans conditions d'effectif...

Nous vous demandons aussi que soit prévu dans l'accord d'entreprise la reconnaissance du parcours syndical et nous vous transmettons pour exemple la charte d'AXA.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Pour le SPIC-CCIMP,

Gérard MILIANI  
Délégué syndical SPIC-CCIMP (CFE-CGC)

P.J. : Tableau comparaison Situation actuelle / propositions de la Direction, charte AXA  
Copie : Organisations syndicales CGT, FO, CFDT

---

**CONFEDERATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC**